

**A.**

# **INTRODUCTION**

## I. INTRODUCTION GENERALE

Le site Natura 2000 « haute Vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents » FR5402008 forme un vaste complexe alluvial qui s'étend sur 4 342 Ha et englobe la plaine alluviale de la rivière la Seugne, un des principaux affluents de la Charente.

L'intérêt majeur du site réside par la présence continue d'une population de Vison d'Europe, espèce d'intérêt communautaire prioritaire, en voie de disparition en Europe occidentale. Le bassin de la Seugne abrite l'un des derniers noyaux de population de cette espèce en Europe. C'est principalement pour cette raison que le site a été proposé à la Commission Européenne par la France comme Site d'Intérêt Communautaire. Le site abrite également des habitats caractéristiques de vallées en plaine atlantique dont certains sont d'intérêt communautaire : forêts alluviales, friches humides, végétation immergée des rivières. On y trouve également des espèces d'intérêt communautaire tel que la Rosalie des Alpes (espèce prioritaire), la Loutre d'Europe, la Cistude d'Europe, et de nombreux chiroptères.



*La Seugne, source : CG 17*

Le Document d'Objectifs (ou DOCOB) établit des propositions de gestion visant la préservation et la restauration des espèces et des habitats naturels qui ont justifié la désignation du site au titre de Natura 2000. La problématique du Vison d'Europe est particulièrement prise en compte au sein du diagnostic et du programme d'actions, en suivant les recommandations du « Guide méthodologique pour la prise en compte du Vison d'Europe dans les documents d'objectifs » (Collectif, 2004). L'ensemble des propositions de gestion est réalisé dans le respect de la pérennité des activités économiques et de loisirs.

## II. NATURA 2000 : Présentation Générale

### Natura 2000 : le réseau des sites européens

Le réseau Natura 2000 a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de la Communauté Européenne. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire. Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant

la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de flore sauvages, dite « directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

### Natura 2000 en Europe

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national et doit désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. L'application de Natura 2000 répond aux engagements internationaux de la France.

#### NATURA 2000 EN EUROPE : QUELQUES CHIFFRES

En 2011, le réseau européen de sites Natura 2000 comprend 26 304 sites pour les deux directives (CE, août 2011) :

- 22 594 sites au titre de la directive Habitats (ZSC), soit 58 388 800 ha.
- 5 347 sites au titre de la directive Oiseaux (ZPS), soit 51 734 000 ha.

L'ensemble des sites Natura 2000 en Europe représente 17,5% de la superficie du territoire.

### Natura 2000 en France

#### NATURA 2000 EN FRANCE : QUELQUES CHIFFRES

En 2011, le réseau européen de sites Natura 2000 comprend 1 752 sites pour les deux directives (CE, août 2011) :

- 1 368 sites au titre de la directive Habitats (ZSC), soit 4 677 800 ha.
- 384 sites au titre de la directive Oiseaux (ZPS), soit 4 356 700ha.

L'ensemble de ces sites couvre une superficie de 12,5 % du territoire.

Le réseau Natura 2000 français couvre 6,88 millions d'hectares, soit 12,5% du territoire terrestre métropolitain. Il comprend 1752 sites.

8372 communes sont totalement ou partiellement en site Natura 2000 (sont comptabilisées ici les communes ayant plus de 5% de leur territoire en SIC ou en ZPS) : 6400 sont concernées par un SIC, 4779 par une ZPS. Ceci représente au total une population de plus de 14 millions d'habitants vivants dans une commune concernée par Natura 2000.

Les communes situées partiellement ou totalement en Natura 2000 ont la moitié de la capacité d'hébergement touristique en France, alors qu'elles ne représentent qu'un quart des communes françaises. Sur le littoral, c'est 70% de l'hébergement touristique qui est situé dans les communes en site Natura 2000.

La France a opté pour une démarche volontaire et contractuelle. La concertation, dans le cadre du Comité de Pilotage (COPIL) et au sein des réunions d'élaboration du document d'objectifs a pour but :

- De prendre en compte l'ensemble des aspirations des parties prenantes, qu'elles soient écologiques, économiques, culturelles ou sociales ;
- De définir les objectifs du site qui concourront au maintien ou à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces pour lequel le site a été désigné.

Cette participation effective permet d'envisager les solutions et mesures concrètes à mettre en œuvre pour réaliser les objectifs. Celles-ci sont proposées sous la forme de contrats aux propriétaires et ayants droits des parcelles incluses dans le site Natura 2000.

### Natura 2000 en Poitou-Charentes

En Poitou-Charentes, 89 sites ont été désignés au titre de Natura 2000 : 63 au titre de la Directive Habitats, et 26 au titre de la Directive Oiseaux. Ils couvrent respectivement 174 636 et 246 414 ha, soit une superficie totale sans double compte (certains territoires étant concernés par les deux directives) de 333 225 ha représentant 12,83 % de la surface régionale.

L'ensemble des états de l'Union Européenne doit constituer un réseau cohérent et suffisant sur leur espace maritime. Il peut s'agir de sites nouveaux, ou d'extensions de sites existants. En Poitou-Charentes, 2 des 89 sites Natura 2000 concernent le domaine maritime et 16 sites terrestres se prolongent sur le domaine maritime soit une superficie de 674 276 ha. Celle-ci place la région Poitou-Charentes en seconde position parmi les régions françaises.

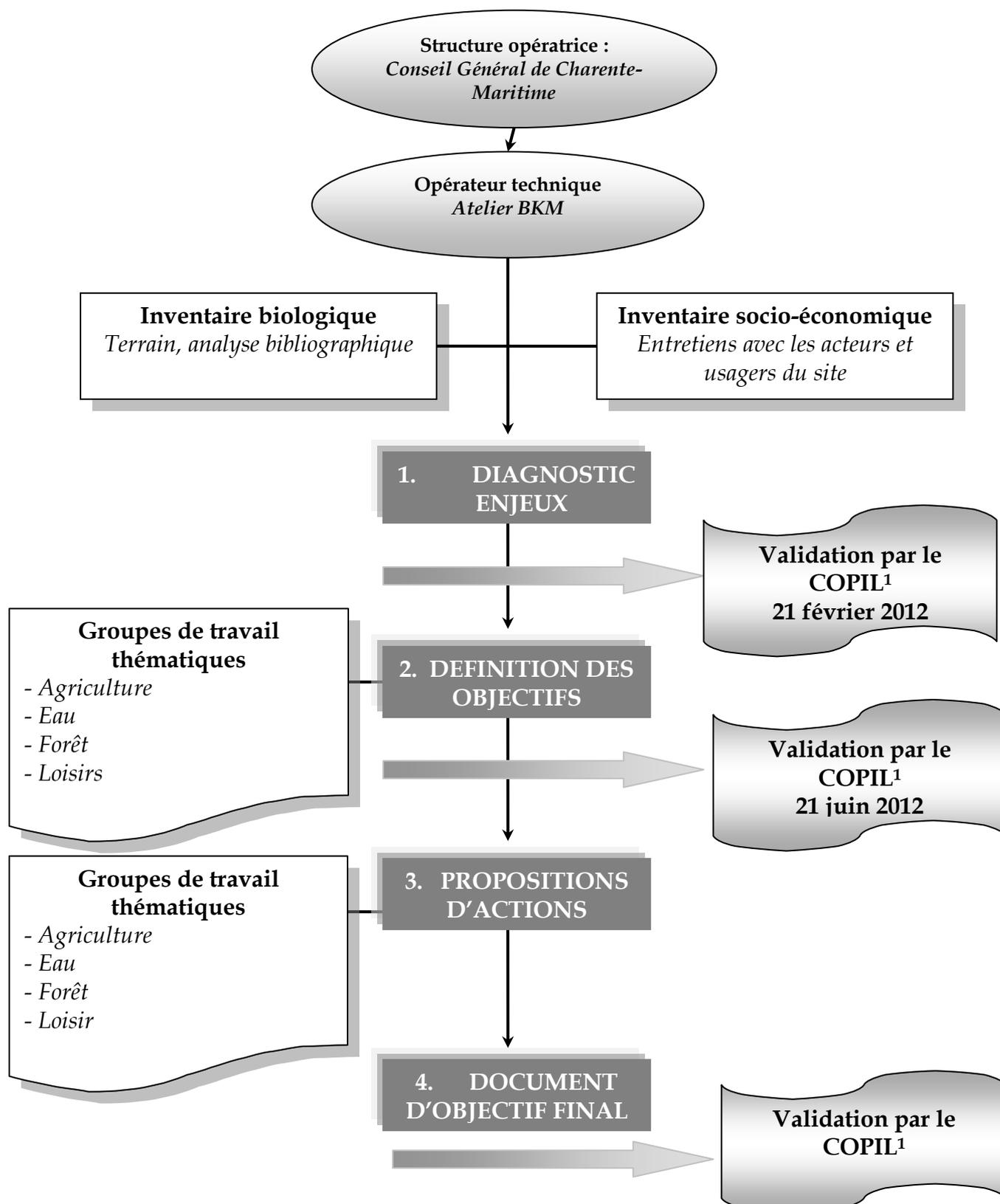
### Le site Natura 2000 « Haute Vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents »

En 2009, le Conseil Général de la Charente-Maritime s'est porté candidat pour assurer l'élaboration du DOCOB du site Haute Vallée de la Seugne. Cette démarche, mise en œuvre à titre expérimental par la collectivité, avait pour objet de faciliter la concertation au niveau local. Le Conseil Général a été assisté dans sa mission par un bureau d'études, l'Atelier BKM.

La rédaction du Document d'Objectifs a été réalisée en deux phases :

- 2010-2011 : élaboration du diagnostic du territoire sur le plan biologique et socio-économique. Ce travail, après avoir été validé par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) le 10 novembre 2011, a été présenté au comité de pilotage le 21 février 2012.
- 2012 : phase de concertation dans le cadre du comité de pilotage du 21 juin 2012 et de groupes de travail thématiques et géographiques visant à la rédaction du programme d'actions du DOCOB

### III. L'ELABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS



<sup>1</sup> : Comité de Pilotage Local (élus, représentants des administrations, établissements publics, organismes socio-professionnels, usagers)

## IV. PRESENTATION DU SITE

### IV.1 PRESENTATION GENERALE

Le site Natura 2000 « Haute vallée de la Seugne, en amont de Pons et affluents » FR5402008 s'étend au sud-est de la région Poitou-Charentes, sur les deux départements de Charente-Maritime et Charente. Il concerne un total de 67 communes, 58 en Charente-Maritime, et 9 en Charente.

Il forme un vaste complexe alluvial qui englobe la plaine alluviale de la rivière Seugne et de ses principaux affluents comme le Medoc, le Trèfle, le Tâtre, le Pharaon, la Pimparade, en rive droite, la Maine, le Tort, la Laurençanne, en rive gauche.

Il s'agit pour l'essentiel de cours d'eau lents à nombreux méandres et ramifications isolant des îlots boisés peu accessibles à l'homme et bordés de forêts alluviales bien développées, à structure hétérogène.

#### FICHE D'IDENTITE DU SITE FR5402008

**NOM :** Haute Vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents

**DATE DE L'ARRETE DE LA ZPS :** 27 mai 2009

**SITE DESIGNÉ AU TITRE DE LA DIRECTIVE « OISEAUX » 79/409/CEE :** non

**SITE DESIGNÉ AU TITRE DE LA DIRECTIVE « HABITATS » 92/43/CEE :** oui

**NUMERO OFFICIEL DU SITE NATURA 2000 :** FR5402008

**REGION CONCERNEE :** Poitou-Charentes

**DEPARTEMENT CONCERNE :** Charente et Charente-Maritime

**COMMUNES CONCERNEES :**

Dans le département de la Charente : Baignes-Sainte-Radegonde, Barbezieux-Saint-Hilaire, Barret, Condéon, Guimps, Montchaude, Reignac, Touvérac et Le Tâtre.

Dans le département de la Charente-Maritime : Agudelle, Allas-Bocage, Allas-Champagne, Belluire, Berneuil, Brie-sous-Archiac, Champagnac, Chatenet, Chaunac, Chepniers, Clam, Clion, Fléac-sur-Seugne, Fontaines-d'Ozillac, Guitinières, Jazennes, Jonzac, Lussac, Léoville, Marignac, Meux, Mirambeau, Moings, Montlieu-la-Garde, Mortiers, Mosnac, Mérignac, Neuillac, Neulles, Nieul-le-Virouil, Ozillac, Le Pin, Polignac, Pommiers-Moulons, Pons, Pouillac, Réaux, Saint-Ciers-Champagne, Saint-Genis-de-Saintonge, Saint-Georges-Antignac, Saint-Germain-de-Lusignan, Saint-Germain-de-Vibrac, Saint-Grégoire-d'Ardennes, Saint-Hilaire-du-Bois, Saint-Léger, Saint-Maigrin, Saint-Maurice-de-Tavernole, Saint-Médard, Saint-Sigismond-de-Clermont, Saint-Simon-de-Bordes, Sainte-Colombe, Soubran, Sousmoulins, Tugéras-Saint-Maurice, Vibrac, Villars-en-Pons, Villexavier.

**SUPERFICIE OFFICIELLE DU SITE NATURA 2000 (FSD) :** 4 342 ha

**PRESIDENT DU COMITE DE PILOTAGE DU SITE NATURA 2000 DESIGNÉ PENDANT LA PERIODE DE L'ELABORATION DU DOCOB :** M. le Vice Président du Conseil Général de Charente-Maritime

**STRUCTURE PORTEUSE :** Conseil Général de Charente-Maritime

**OPERATEUR TECHNIQUE :** Atelier BKM

**MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE :** désignés par arrêté préfectoral **du...**

## IV.2 LE CONTEXTE ADMINISTRATIF

Données administratives	Quantification	Qualification	Origine des données
Région	1	Poitou-Charentes	SIG <sup>1</sup>
Département	2	Charente, Charente-Maritime	SIG
Pays	3	Sud-Charente, Haute-Saintonge, Saintonge Romane	SIG
Communautés de communes	4	Communauté de communes des 3B, Communauté de communes de la Haute-Saintonge, Communauté de communes de la Région de Pons, Communauté de communes de Gémozac et de la Saintonge Viticole.	SIG
Communes	67	Baignes-Sainte-Radegonde, Barbezieux-Saint-Hilaire, Barret, Condéon, Guimps, Montchaude, Reignac, Touvérac, Le Tâtre, Agudelle, Allas-Bocage, Allas-Champagne, Belluire, Berneuil, Brie-sous-Archiac, Champagnac, Chatenet, Chaunac, Chepniers, Clam, Clion, Fléac-sur-Seugne, Fontaines-d'Ozillac, Guitinières, Jazennes, Jonzac, Lussac, Léoville, Marignac, Meux, Mirambeau, Moings, Montlieu-la-Garde, Mortiers, Mosnac, Mérignac, Neuillac, Neulles, Nieul-le-Virouil, Ozillac, Le Pin, Polignac, Pommiers-Moulons, Pons, Pouillac, Réaux, Saint-Ciers-Champagne, Saint-Genis-de-Saintonge, Saint-Georges-Antignac, Saint-Germain-de-Lusignan, Saint-Germain-de-Vibrac, Saint-Grégoire-d'Ardennes, Saint-Hilaire-du-Bois, Saint-Léger, Saint-Maigrin, Saint-Maurice-de-Tavernole, Saint-Médard, Saint-Sigismond-de-Clermont, Saint-Simon-de-Bordes, Sainte-Colombe, Soubran, Sousmoulins, Tugéras-Saint-Maurice, Vibrac, Villars-en-Pons, Villexavier.	SIG
Parcs nationaux	0		
Parcs naturels marins	0		
Parcs Naturels Régionaux	0		
Réserves naturelles	0		
Arrêté Préfectoral de	0		

<sup>1</sup> SIG : Système d'Information Géographique

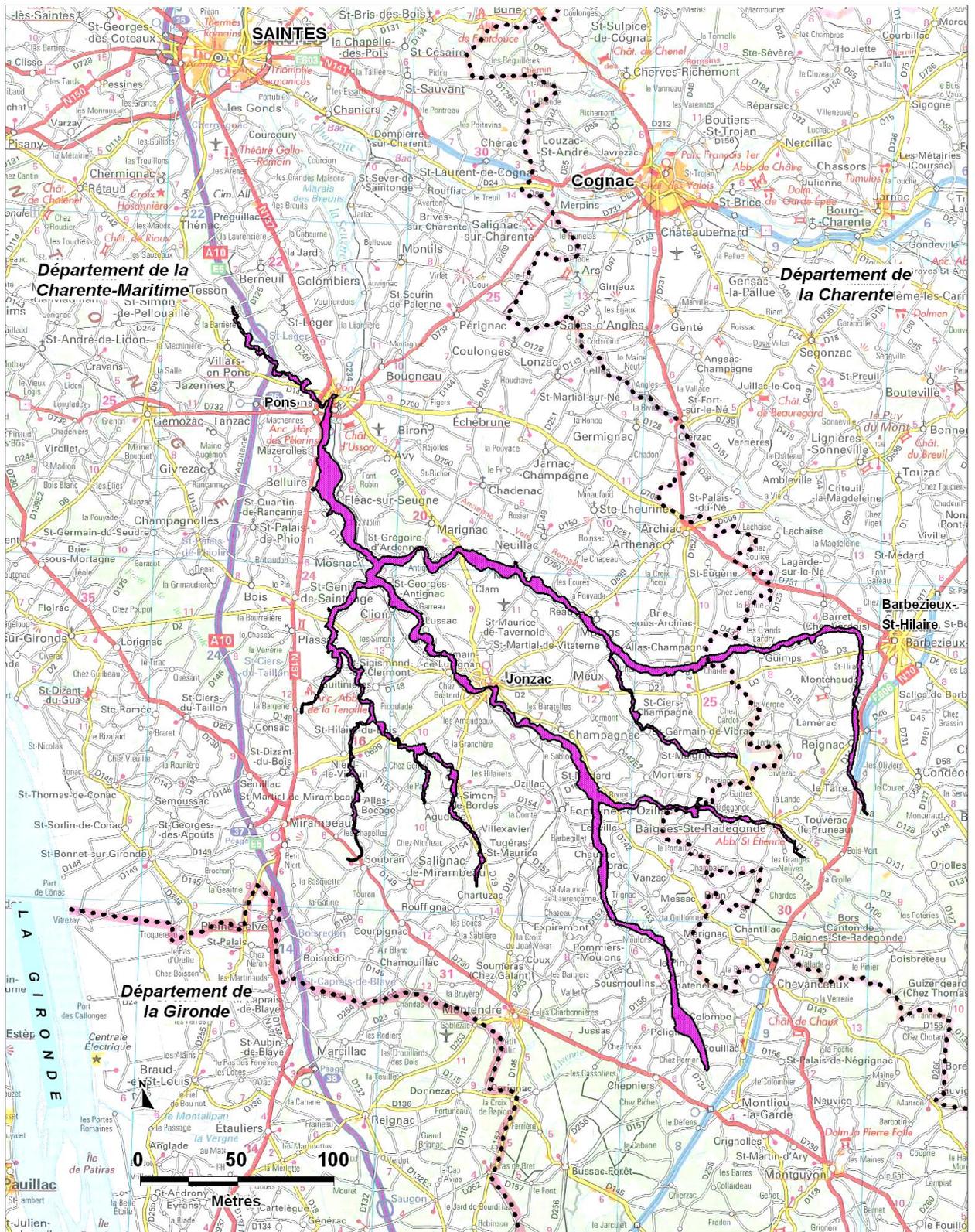
Protection de Biotope			
Terrains du Conservatoires du Littoral	0		
Espaces Naturels Sensibles	0		
Sites classés	1	Place du château, terrasse et aires plantées d'arbres à Jonzac	
SDAGE <sup>2</sup>	1	Adour-Garonne	
SAGE <sup>3</sup>	1	Charente	
Réserves de chasse	0		
Réserve de pêche	0		

**Tableau 1 : Données administratives**

<sup>2</sup> SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de gestion des Eaux

<sup>3</sup> SAGE : Schéma d'Aménagement et de gestion des Eaux

# PLAN DE SITUATION



### IV.3 LE MILIEU PHYSIQUE

Objet	Quantification	Qualification	Origine des données
Climat	-	Océanique tempéré	Météo-France
Géologie	-	Soubassement à base d'assises calcaires du Crétacé supérieur.  Seugne et affluents formés d'alluvions fluviales constituées de limons sableux, de sables, de galets et de débris calcaires.	BRGM
Topographie et pédologie	-	Bassin versants caractérisés par des reliefs peu marqués et des altitudes faibles  Seugne et affluents : sols tourbeux et hydromorphes. Bassin versant entre Pons et Jonzac, sols de rendzines riches en carbonates et argiles, entre Jonzac et Barbezieux, sols argilo-limoneux, entre Jonzac et Montlieu la Garde, sols de rendzines minces riches en carbonates et argiles.	SIG, BRGM,
Hydrographie et fonctionnement hydraulique	-	- La Seugne prend sa source à Montlieu la Garde et draine un bassin versant d'une superficie de 980 km <sup>2</sup>	SIG
Hydrologie de la Seugne	- Débit moyen = 6,85 m <sup>3</sup> /s à Saint-Seurin de Palenne	Etiages marqués en particulier de juillet à septembre, et de fréquentes inondations l'hiver	Banque Hydro

Tableau 2 : Données abiotiques